

des feuilles du Trésor, tant des paroisses du Canada que des centres canadiens des Etats-Unis. Espérons que très peu de centres de la Ligue resteront étrangers à ce beau mouvement de reconnaissance, de respect, d'amour et de dévouement envers notre Père commun. Il est encore temps de commencer, si, pour une raison ou pour une autre, on ne l'a pas encore fait.

L'on nous demande à ce sujet :

1.—*Faut-il appartenir à l'Apostolat de la Prière pour prendre part au Trésor spirituel du Jubilé ?*

Oui ; mais il est facile d'y appartenir ; l'on n'a qu'à s'y faire enrôler par un Zélateur ou une Zélatrice de l'Œuvre.

2.—*Les Associés pourraient-ils vous envoyer séparément à Montréal leurs feuilles du Trésor au lieu de les remettre aux Secrétaires ?*

Non ; nous ne pouvons nous charger des feuilles qui nous viennent des simples Associés, à moins qu'il n'y ait pas de centre régulier d'établi dans leurs localités. Les rapports officiels devant figurer dans l'Album, doivent nous venir des Directeurs locaux ou de leurs Secrétaires, pour les paroisses ; des Zélatrices ou des Zélateurs généraux, pour les maisons d'éducatons, Communautés, Ecoles. D'ailleurs, nous ne voyons pas quelle objection sérieuse il peut y avoir à ce que le Trésor spirituel offert par les Associés passent par les mains des Secrétaires, qui, du reste, doivent tenir comme confidentielles ces sortes d'affaires.

3.—*Quand et sous quelle forme faudra-t-il vous envoyer les œuvres du Trésor spirituel ?*

Ce sera dans la première semaine de janvier prochain. Quand les Secrétaires ou les Directeurs nous enverront les rapports mensuels pour décembre, ils n'auront qu'à nous dire le nombre des Associés de leurs centres dont les noms doivent figurer dans l'Album, et nous leur enverrons gratuitement des feuilles spéciales sur lesquelles seront transcrites les offrandes spirituelles des Associés. Chaque Associé y aura une ligne distincte.